

ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR

Dans le contexte actuel, et compte tenu de la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), la SFPC a mis en place un dispositif exceptionnel, dont l'objectif est de définir toutes les mesures nécessaires à appliquer pour la protection de nos stagiaires, nos formateurs et nos collaborateurs. Elle s'assure que les conditions réglementaires en lien avec la situation sanitaire sont bien respectées dans le lieu de formation.

Celles-ci pourront faire l'objet de modifications au regard des évolutions réglementaires éventuelles à venir.

Nos activités participent à limiter la propagation des virus (traitement de l'air, nettoyage, mesures d'hygiène...) en l'état des connaissances scientifiques sur le coronavirus, nous avons renforcé certaines mesures.

1. RAPPEL DES REGLES D'HYGIENE

Les règles d'hygiène suivantes sont jugées essentielles par les autorités sanitaires pour éviter toute propagation du virus et préserver la santé de nos stagiaires, et de nos collaborateurs.

Ces mesures sont rappelées très régulièrement et affichées sur notre site.

Porter un masque

Respecter la distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre chaque individu

Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique, après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes.

Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique. Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarettes.

Tousser ou éternuer dans son coude.

Saluer sans se serrer la main, et sans embrassades

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle après utilisation.

Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au COVID-19 :

Informez l'accueil, regagnez votre domicile, évitez les contacts, et appelez votre médecin.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires, ne pas hésiter à appeler le SAMU - Centre 15.

2. ESPACES COMMUNS

Porter un masque dans les parties communes de l'immeuble (hall, accueil, circulation, ascenseurs, tout espaces commun)
2 personnes par ascenseurs

Respecter le sens de circulation dans les couloirs et espaces communs, respecter le nombre de personnes autorisé dans les espaces de pauses, respecter le nombre de personnes autorisé dans les toilettes.

3. SALLES DE FORMATIONS

Aérer régulièrement la salle de formation en laissant la porte ouverte pendant les pauses et les déjeuners.

Respecter les distances.

Vous avez la possibilité d'apporter votre propre clavier et votre propre souris (branchement USB).

Des blocs-notes et les stylos sont remis à chaque stagiaire en début de stage, cependant vous pouvez apporter vos propres fournitures.

Les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphones ne doivent pas être partagées.

Si vous devez manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, l'apprenant et le formateur doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation.

Se laver les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après avoir signé la feuille d'émargement.

Remplir les évaluations en lignes à la fin de chaque stage.

4. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Affichage des consignes sanitaires à l'accueil et dans les salles de formation.

Installation d'un sens de circulation dans les couloirs et espaces communs.

Désinfection régulière des locaux : parties communes, sanitaires et les surfaces de contact (poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteurs, ...).

Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans l'ensemble des locaux.

Diffusion des consignes sur les écrans

Soyez sûrs que la santé et la sécurité de nos stagiaires est notre priorité absolue.

SANCTIONS

Dans cette annexe, sont définies les dispositions particulières mises en œuvre à l'attention des stagiaires pour prévenir toute contamination.

Le non-respect des consignes sanitaires pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.